LES DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR MONTER VOTRE DOSSIER MDPH





Association d'Assistance du Public en situation de handicap dans les Démarches Administratives du Cœur d'Hérault

Assistance dans les dossiers MDPH-MDA

LISTE DES DOCUMENTS pour votre dossier MDPH

Équipe formée par Yvan PONCÉ **
Trésorier et Membre d'Honneur de l'APDA-CH

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de rendez-vous, je vous informe que pour la constitution de votre dossier auprès de la MDPH, il est nécessaire de préparer les documents suivants :

1 – Si le dossier concerne un adulte :

- Une copie de votre carte d'identité,
- Une copie de votre curriculum vitae,
- Un justificatif de domicile récent,
- Une copie des éléments médicaux les plus importants,
- Le certificat médical du dossier MDPH dûment complété par votre médecin.

2 – Si le dossier concerne un enfant :

- Une copie de la carte d'identité du père et de la mère de l'enfant,
- Les coordonnées, adresses et signatures des deux parents, accompagnées d'un justificatif de domicile,
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant (si disponible) et acte de naissance,
- Le formulaire **GEVASCO** rempli par l'établissement scolaire de votre enfant,
- Le certificat médical du dossier MDPH complété par votre médecin.





Association d'Assistance du Public en situation de handicap dans les Démarches Administratives du Cœur d'Hérault

Je vous rappelle que plus le dossier sera détaillé par les différents professionnels de santé qui suivent la personne concernée, plus la CDAPH sera en mesure d'étudier favorablement l'ouverture des droits.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Kévin BAERT

Chargé des Questions MDPH Formé et éduqué au handicap par Yvan Poncé Président de l'APDA-CH

